

100 % FLEXIBLE
Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros
Siège social : Carrefour de la Jalousie RN158 ST AIGNAN LE CRAMESNIL
14540 LE CASTELET
487 430 241 RCS CAEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 63 345,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	63 345,30 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	144,21 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	63 489,51 euros
---	-----------------

A titre de dividendes aux associés	50 000,00 euros
Soit 20,00 euros par part	

Le solde	13 489,51 euros
----------	-----------------

Pour un montant de 13 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 448 000,00 euros et pour un montant de 489,51 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 489,51 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 40 000,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 21 mai 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

53 500,00 euros, soit 21,40 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 700,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 42 800,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

53 500,00 euros, soit 21,40 euros par titre

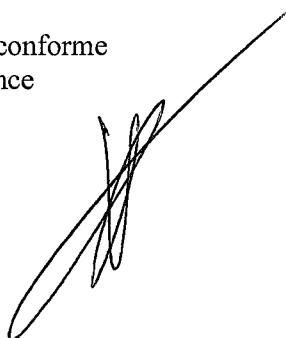
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 700,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 42 800,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 MAI 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



BILAN ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



CHRISTAL EXPERTISE

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 569,71	6 562,49	8 007,22	11 200,78
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 000,00	958,90	1 041,10	1 441,10
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	111 236,35	77 072,62	34 163,73	36 277,26
Autres immobilisations corporelles	241 864,87	168 454,71	73 410,16	90 188,98
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 989,00		5 989,00	5 989,00
TOTAL (I)	375 659,93	253 048,72	122 611,21	145 097,12
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	402 549,82	2 309,48	400 240,34	293 629,31
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	252 236,59	1 170,72	251 065,87	319 970,85
Autres créances (3)	27 760,28		27 760,28	7 161,15
Fournisseurs débiteurs	60,00		60,00	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	56 882,21		56 882,21	63 654,63
Charges constatées d'avance (3)	10 657,38		10 657,38	7 499,08
TOTAL (II)	750 146,28	3 480,20	746 666,08	691 915,02
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	1 125 806,21	256 528,92	869 277,29	837 012,14

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 25 000,00)	25 000,00	25 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	2 500,00	2 500,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	435 000,00	357 000,00
Report à nouveau	144,21	214,30
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	63 345,30	131 429,91
SITUATION NETTE	525 989,51	516 144,21
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	525 989,51	516 144,21
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	64 103,40	97 585,99
Emprunts et dettes financières diverses (3)	17 205,25	3 119,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 361,05	609,76
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	161 657,50	126 670,07
Dettes fiscales et sociales	98 092,12	91 687,75
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	868,46	1 125,92
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		69,44
TOTAL (III)	343 287,78	320 867,93
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	869 277,29	837 012,14
(1) Dont à plus d'un an	32 556,38	63 879,10
(1) Dont à moins d'un an	310 731,40	256 989,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		